



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 20 septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

Etaient présents : Pierre BARBAUD, Adjoint, Éric SURMONT, Yvette ANCELIN, Jean-Baptiste BÉCOURT, Martine LECOQ, Dominique TRIBOUILLOIS, Éric DEFRAÇE, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON Conseillers municipaux.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Fabienne BUCZKO qui a donné pouvoir à Éric SURMONT et Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Martine LECOQ.

Absents : Cédric THOMAS - Aurélien SEGAUD - Tiphaine CHOPLAIN.

Secrétaire de séance : Yvette ANCELIN a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Fusion de la communauté de communes du Pays Créçois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.**
- **Fusion du Syndicat Intercommunal à vocation multiple de la région de Boutigny et du Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable de Crécy-la-Chapelle et ses environs**
- **Demande de subvention au titre de la DETR 2020 (Mur du cimetière)**
- **Création de postes pour avancement de grade**
- **Décision Modificative budget unique 2019 (Ville)**
- **Affaires diverses**
- **Rapports des commissions communales**
- **Rapports des syndicats intercommunaux**
- **Questions et Informations diverses**

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre les délibérations suivantes :

- Tarifs communaux pour l'année 2020
- Extinction de dettes
- Réactualisation du salaire du professeur de gymnastique et remise gracieuse pour trop perçu

L'ensemble est accepté par le conseil à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 28 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CREÇOIS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Après examen et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au projet de périmètre de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Créçois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et approuve les statuts de la future communauté d'agglomération ainsi que la répartition des sièges en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT selon la répartition de droit commun

FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA REGION DE BOUTIGNY ET DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE CRECY-LA-CHAPELLE ET SES ENVIRONS

Après examen et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à la fusion du syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de Boutigny et du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Crécy-la-Chapelle et environs, Ce nouveau syndicat serait dénommé « syndicat mixte d'assainissement et d'alimentation en eau potable (SMAAEP) de Crécy-la-Chapelle, Boutigny et environs ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de périmètre issu de cette fusion et approuve les statuts du futur syndicat mixte.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020 (MUR DU CIMETIERE)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention au titre de la DETR 2020 pour terminer la réfection du mur du cimetière côté RD15, pour un montant HT de 12 200 €. La subvention est sollicitée pour 80% soit 9 760 €.

CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire propose au conseil municipal de créer des postes afin de pouvoir procéder à des avancements de grade. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{er} classe **Avis défavorable**
1 voix pour (Alain Bouchot) 6 abstentions (Éric Surmont, Fabienne Buczko, Martine Lecoq, Sophie Milcent, Dominique Tribouillois, Tristan Guillemain d'Echon), 4 voix contre (Pierre barbaud, Yvette Ancelin, Jean-Baptiste Bécourt, Éric Defrace)
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{er} classe **Adopté à l'unanimité**
- 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe **Adopté à la majorité**
6 voix pour (Alain Bouchot, Yvette Ancelin, Dominique Tribouillois, Jean-Baptiste Bécourt, Eric Surmont, Fabienne Buczko), 5 abstentions (Pierre Barbaud, Tristan Guillemain d'Echon, Martine Lecoq, Sophie Milcent, Eric Defrace)

DECISION MODIFICATIVE BUDGET UNIQUE 2019 (VILLE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2033 / OPFI	Frais d'insertion	1615,07	
041 / 2041582 / OPFI	Bâtiments et installations	59032,50	

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillage techniques	1615,07	
041 / 21538 / OPFI	Autres réseaux	59032,50	

AFFAIRES DIVERSES : TARIFS COMMUNAUX 2020

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs communaux pour l'année 2020, comme suit :

LOCATION DE LA SALLES DES FÊTES

Pour les habitants de la Commune	
Journée	240,00 €
Samedi et Dimanche	380,00 €
Chèque de Caution	800 ,00 €
Pour les personnes n'habitant pas la Commune	
Journée	680,00 €
Samedi et Dimanche	1000,00 €
Chèque de Caution	800,00 €

DROITS DE PÊCHE

Pour les habitants de la Commune	
Carte à l'Année Adultes	20,00 €
Carte à l'Année Enfant jusqu'à 16 ans	15,00 €

ASSAINSSEMENT

Surtaxe Assainissement (le m3 d'eau assainie)	1,71 €
--	---------------

AFFAIRES DIVERSES : EXTINCTION DE DETTES

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'en raison d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif, il convient de procéder l'extinction des dettes suivantes :

- Titre n° 102 du 23/06/2015 Annonce bulletin municipal..... 92,00 €
- Titre n° 117 du 08/07/2010 Supplément location gite..... 379,60 €

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité des membres présents, approuve l'extinction des dettes pour un montant total de 471,60 €. La dépense correspondante sera constatée sur le budget 2019 au compte 6542.

REACTUALISATION DU SALAIRE DU PROFESSEUR DE GYMNASTIQUE ET REMISE GRACIEUSE POUR TROP PERÇU

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 20 décembre 2001 décidant d'organiser des cours de gymnastique pour les adultes et la délibération du 20 novembre 2012 fixant la rémunération de la professeure de gymnastique.

Considérant qu'il convient de réactualiser la rémunération de la professeure de gymnastique, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter son taux horaire brut de 35 € à 38 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a accepté d'augmenter le taux horaire de la professeure de gymnastique, depuis le 1^{er} janvier 2019 mais que la délibération n'a pas d'effet rétroactif. Le conseil municipal accorde une remise gracieuse du trop-perçu depuis le 1^{er} janvier 2019

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission voirie** (Éric Surmont) La commission a recensé sur la partie ouest de la commune les plaques de rues et panneaux de signalisation non lisibles, détériorés ou manquants. Un deuxième passage est prévu sur la partie est. La commission examine les différentes possibilités d'équipements afin de ralentir la vitesse des véhicules.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Communauté d'agglomération Coulommiers pays de Brie** (Alain Bourchot)
Le rapport d'activités 2018 est présenté au conseil municipal.
- **SIRP syndicat de regroupement pédagogique** (Alain Bourchot)
Une nouvelle professeure des écoles a été nommée sur la Haute Maison, malgré le souhait de la précédente à rester sur site, le soutien des enseignants et parents d'élèves du RPI et l'intervention du Président du SIRP auprès de l'académie de l'éducation nationale pour son maintien dans cette classe. Les conseillers syndicaux du RPI souhaitent la bienvenue à la nouvelle professeure.

Le cadran solaire a été réalisé et posé sur le mur nu de l'école. Les enfants scolarisés à Maisoncelles ont pu participer à ce projet. Une information sur le système solaire et sur la lecture du cadran leurs a été donné par le concepteur de cette œuvre. Le Département séduit par cette réalisation nous a subventionnés à 50% du coût soit 2500€.

La communauté d'agglos a créé, une résidence artistique portée par 2 artistes qui proposent à tous les habitants (toutes tranches âges confondues) de s'emparer de leur territoire. Des cartes sensibles seront le reflet d'un récit collectif vivant des lieux. Ce grand projet s'articule autour de 4 collectifs. Notre RPI avec les enfants de CE2 à CM2 était concerné et retenu pour le collectif de l'imaginaire. Malheureusement, les enseignantes des classes concernées n'ont pas souhaité s'impliquer dans ce projet qui devait se réaliser en octobre et novembre prochain.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'association des Gais Lurons remercie les bénévoles qui ont apporté leur aide lors de la fête patronale.
- Il est rappelé aux maisoncellois (es) que le site internet de la commune est consultable sur <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>
- Mr le maire remercie Pierre David Barbaud (plombier/couvreur) pour le prêt gratuit d'un échafaudage pendant une semaine servant à la pose du cadran solaire.
- En prévision de la parution du prochain bulletin municipal, il est demandé aux présidents(es) des commissions communales et des associations maisoncelloises de remettre en mairie leurs articles et photos pour la fin décembre 2019.
- La cérémonie des vœux du maire se tiendra le samedi 11 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30